



Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CM LOIRE AUBANCE 19 RUE VALENTIN DES ORMEAUX 49610 MURS ERIGNE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Mr Presselin Clément, représentant de la société 1B1S S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 30 GRANDE RUE LES ALLEUDS 49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

Mr Presselin Clément
Nombre d'actions : 1
Somme versée : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 09 avril 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST141

Crédit Mutuel
Anjou
Caisse de Crédit Mutuel Loire Aubance
Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée
Agence de Brissac Quincé
40, Rue Louis Moron
49320 Brissac Loire Aubance
SIREN 786188219
TVA Intracommunautaire FR66786188219
n°ORIAS 07 003 758
Tél. 02 41 80 95 64